



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**  
**Achat de matériel pour la mise en place d'un suivi piézométrique sur une zone humide du bassin versant de la Dore**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Eric DUBOURGNOUX  
Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau  
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Marché simplifié passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**Contexte**

Dans le cadre du Contrat territorial Bassin versant de la Dore et du Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez / bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, compétence Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.



En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ses principaux objectifs la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés sur le bassin versant de la Dore.

La programmation des travaux du contrat territorial de la Dore prévoit la réalisation de projets de restauration des zones humides. Les secteurs visés ont été identifiés lors d'inventaires réalisés dans le cadre des contrats territoriaux ou du SAGE de la Dore.

Les travaux visent principalement à rétablir les fonctionnalités spécifiques des zones humides ciblées, notamment :

- Stockage de l'eau ;
- Zones tampon pour l'épuration des eaux et la régulation des crues ;
- Stockage du carbone.

La mise en place d'un suivi hydrologique permettra :

- De dresser un état des lieux du fonctionnement des sites avant intervention ;
- d'observer l'évolution de l'hydrologie de ces mêmes sites après la réalisation des travaux ;

Pour ce faire, l'achat de matériel de suivi piézométrique est nécessaire, objet du présent marché. Cet équipement sera installé et suivi en régie par l'équipe du pôle Grand Cycle de l'Eau.

Ce matériel pourra, soit équiper de nouveaux sites ou compléter l'équipement de sites déjà suivis. Le prestataire devra proposer dans son offre un matériel permettant une comparaison simple avec des données issues des enregistrements du matériel déjà en place. La compensation des données piézométriques via les relevés de la sonde devra pouvoir se faire via une interface commune.

Matériel en possession du Syndicat mixte du parc naturel régional Livradois-Forez :

- Enregistreurs de niveau levellogger 5 -M10 ;
- Barologger 5, M1.5

En cas de matériel différent le prestataire devra joindre à son offre une note technique présentant le mode opératoire de comparaison des données.

Description du matériel à acquérir, objet du marché :

- 10 enregistreurs de niveau et de température ;
- 2 sondes barométriques ;
- 2 câbles de paramétrage et de récupération des données sur le terrain ;
- 2 mètres de tube PVC diamètre 51 mm\*60 à visser et crépiné, par enregistreur de niveau ;
- 1 bouchon de tête à visser pour tube PVC 51\*61mm, par 2 mètres de tubes;
- 1 bouchon de fond vissés pour tube PVC 51\*61mm, par 2 mètres de tubes.
- 

Le montant alloué à ce marché est de **10 000 € TTC**.



#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Compatibilité et qualité technique du matériel proposé : 50%
2. Le prix : 35% ;
3. Le délai de livraison : 15%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

**Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.**

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



## 8- Acomptes

Aucun acompte n'est prévu pour cette prestation.

## 9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 23/04/2024– 17H00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

### **DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE**

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un descriptif technique du matériel proposé
- ✓ Un délai de livraison à réception de la commande
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et cachet du Président,